



PRESIDENCY OF THE REPUBLIC OF TURKEY
INVESTMENT OFFICE



DÉCLARATION D'ISTANBUL

Nous, représentants de haut niveau des gouvernements et des entreprises des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), réunis sous les auspices de S.E. Recep Tayyip Erdoğan, à la Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé organisée par le Bureau d'investissement de la présidence de la République de Turquie, en coopération avec le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), les 8 et 9 décembre 2019, à İstanbul sur le thème « Saisir les opportunités d'investissement intra-OCI : Investissement pour la solidarité et le développement » ;

Rappelant les liens de solidarité historiques, culturels, géopolitiques, sociaux, économiques, religieux et linguistiques de longue date entre les États membres de l'OCI, qui ont constitué le fondement de notre partenariat stratégique, et exprimant notre détermination à renforcer et consolider ces liens sur la base des principes d'égalité, d'intérêt mutuel et de respect ;

Réaffirmant notre attachement aux objectifs communs de promotion de la coopération entre les États membres en vue de parvenir à un développement socio-économique durable pour une intégration effective dans l'économie mondiale conduisant à l'objectif final de la création d'un marché commun islamique, en tenant compte des engagements juridiques internationaux et régionaux des États membres, tout en favorisant le bien-être humain et le développement dans nos États membres ;

Réaffirmant l'Accord général pour la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI et l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, ainsi que l'importance de l'opérationnalisation du système de préférences commerciales entre les États membres, qui faciliterait les flux d'investissements intra-OCI orientés vers l'exportation ;

Se référant au domaine prioritaire de l'OCI 2025 : Le Programme d'Action sur « le commerce, l'investissement et le financement », qui encourage la facilitation des investissements intra-OCI, y compris les flux entrants d'investissements directs étrangers par les secteurs public et privé ;

Réaffirmant notre engagement à mettre pleinement en œuvre l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, en tant qu'action de transformation pour parvenir à un développement durable équilibré et intégré, avec ses dimensions économique, sociale et environnementale ;

Conscients de la nécessité d'approfondir la transformation inclusive des économies des États membres de l'OCI en encourageant l'afflux d'investissements étrangers directs de qualité dans les régions de l'OCI, ce qui contribuera à l'expansion de la production intérieure, à la diversification des exportations, au transfert de technologie et du savoir-faire, à l'amélioration des compétences locales, au développement des innovations locales et au renforcement des relations économiques sur les plans régional et mondial ;

Reconnaissant les avantages de l'intégration régionale en libérant le potentiel de croissance au sein des États membres de l'OCI, en tant que moyen permettant de corriger de manière efficace les déséquilibres et les inégalités dans les étapes de développement économique de nos États membres, en permettant aux acteurs publics et privés de construire, explorer et renouveler des partenariats stratégiques gagnant-gagnant qui profitent des complémentarités entre secteurs et chaînes de valeur régionales et mondiales émergentes ;

Reconnaissant les tendances économiques mondiales, notamment l'incertitude croissante en termes de tendances mondiales (manque de prévisibilité), les perturbations des flux commerciaux, la nécessité d'un écosystème technologique et d'innovation amélioré, ainsi que les impacts négatifs du changement climatique et les risques associés d'instabilité politique ;

Reconnaissant avec une grande appréciation l'impact positif de la politique globale des États membres de l'OCI en matière de promotion de l'investissement, mais notant en même temps et avec préoccupation le protectionnisme en matière de commerce et d'investissement dans les États membres, qui entrave potentiellement les flux d'investissements directs étrangers, y compris, mais sans s'y limiter, les barrières tarifaires et non tarifaires, telles que les capacités institutionnelles, les procédures administratives lourdes, les régimes de visas et les restrictions imposées aux transferts en capital et en bénéfices ;

Soulignant le rôle clé des politiques fiscales régionales harmonisées, tant au niveau local que national, dans la promotion et l'attraction des investissements ;

Désireux de renforcer davantage la coopération entre les États membres et les parties prenantes privées et publiques pour promouvoir l'investissement intra-OCI et l'entrepreneuriat, notamment en facilitant les flux d'investissement, en améliorant le cadre juridique et la gouvernance, en établissant des infrastructures tant réglementaires que physiques, des programmes de renforcement mutuel des capacités et en introduisant des systèmes d'assurance contre les risques politiques ;

Reconnaissant la nécessité d'une action continue et concertée des gouvernements et des parties prenantes privées et publiques pour promouvoir l'investissement et créer un environnement d'investissement inclusif et durable, qui serait le principal moteur du développement durable, de l'emploi, de l'innovation et de la productivité, permettant la transformation socioéconomique complète des États membres ;

Apprécient hautement le rôle de premier plan joué par la BID et des membres de son groupe (ICIEC, ICD et ITFC), ainsi que des organes importants de l'OCI, tels que le SESRIC, la CIDC, l'ICCIA et l'ICYF dans le financement, la promotion et le soutien des États membres et des secteurs public et privé en vue de parvenir au développement socioéconomique durable des États membres, ainsi que leur appui et leur contribution au succès de la convocation de la Conférence ;

Saluant avec une grande satisfaction le rôle stratégique du COMCEC dans le renforcement et la promotion de la coopération économique et commerciale entre les États membres, ainsi que d'une plateforme unique et régulière pour les projets, le financement, les délibérations et les recommandations aux États membres et aux institutions de l'OCI ;

1. **Confirmons** que les investissements directs nationaux et étrangers sont une condition préalable à la création de richesses, de nouvelles opportunités d'emploi et à l'amélioration du niveau de vie des citoyens des États membres de l'OCI. En outre, la mise en œuvre de politiques commerciales renforcées ainsi que d'un dialogue local et régional privé et public par le biais du développement des PME contribuerait à faciliter et à stimuler les flux d'investissement, le transfert de technologies et l'innovation dans les États membres par l'adoption de politiques d'investissement globales et harmonisées et de lignes directrices sur les meilleures pratiques.
2. **Encourageons** la coopération active, l'engagement et le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé et les autres parties prenantes dans les États membres de l'OCI pour faire le point sur les repères internationaux dans les mesures de politique d'investissement et les cadres réglementaires aux niveaux national et de l'OCI afin de stimuler les initiatives et partenariats publics et privés tout en améliorant le climat des investissements, qui contribuera à la mise en œuvre effective de l'OIC 2025 : Programme d'action ;
3. **Demandons** au Groupe de la BID et aux autres institutions concernées de l'OCI d'engager un dialogue entre toutes les parties prenantes concernées en vue de l'élaboration d'outils et de méthodologies de politique d'investissement de l'OCI, y compris l'évaluation des cadres juridiques et institutionnels existants, un diagnostic précis du développement du secteur privé dans l'OCI et au-delà, ainsi qu'une directive concernant les approches en matière de promotion et facilitation des investissements et leurs impacts ;
4. **Reconnaissons** le rôle clé des agences de promotion de l'investissement (API) en tant que guichets uniques efficaces pour les décisions d'investissement, en particulier pour réduire les charges administratives et les coûts de l'investissement, et **soulignons** la nécessité d'une coordination, d'une consultation et d'un travail en réseau entre les API des États membres, notamment en développant des programmes de renforcement de capacités et de partage d'expériences pour aider les États membres concernés à créer et renforcer des API ;
5. **Encourageons** l'organisation d'événements sur l'investissement aux niveaux régional et de l'OCI, tels que des forums régionaux sur l'investissement, des forums d'affaires, des expositions, des foires et des congrès, ainsi que la participation active des représentants gouvernementaux et du monde des affaires à ces événements, afin de relever les défis et identifier de nouveaux domaines de partenariat en matière d'investissement ;
6. **Invitons** les États membres à élaborer des politiques globales en matière d'investissements étrangers directs conformes aux plans nationaux de développement et prendre en compte les exigences des investisseurs, en particulier les procédures administratives, la non-discrimination, une fiscalité et des incitations équitables, la fourniture d'intrants intermédiaires et l'assurance de garanties, ainsi que les régimes conformes aux normes halal ;
7. **Soulignons** l'obligation des investisseurs de respecter les lois nationales et internationales en matière d'investissement, y compris, mais sans s'y limiter, les critères

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui respectent les droits sociaux, et d'agir de manière responsable en identifiant, en prévenant et en évitant les impacts négatifs potentiels de leurs activités dans les États membres ;

8. **Mettons l'accent** sur l'importance de fournir des procédures simplifiées, rationalisées et efficaces, ainsi que de réduire le fardeau des procédures réglementaires/administratives et les coûts de transaction pour créer un environnement favorable à l'investissement et **demandons** à la BID d'élaborer un manuel des meilleures pratiques dans ce domaine ;
9. **Mettons l'accent** sur l'élargissement de l'accès à long terme des PME et des services financiers diversifiés afin de leur permettre d'investir directement à l'étranger, compte tenu de leur contribution substantielle à l'innovation et à la création d'emplois, ainsi qu'à l'utilisation de leur plein potentiel de croissance dans les États membres ; à faire appel au Groupe de la BID pour le développement des programmes de reverse linkage (partenariat à flux inversés) dans les zones industrielles des PME parmi les États membres, et intensifier ses activités de financement des zones industrielles des PME ;
10. **Reconnaissons** l'importance cruciale du potentiel d'investissement inexploité du secteur privé dynamique et compétitif pour le développement durable, inclusif et équitable des États membres de l'OCI, et **demandons** au Groupe de la BID et au SESRIC de préparer un rapport conjoint sur les diagnostics du secteur privé des États membres de l'OCI qui sera soumis à la session ministérielle du COMCEC ;
11. **Rappelons** le rôle de premier plan joué par le Groupe de la BID en tant que bras financier des États membres de l'OCI et mettre à nouveau l'accent sur l'importance de fournir le soutien financier islamique approprié en fournissant des mécanismes de financement adéquats, des assurances d'investissement et de commerce afin de soutenir les projets d'investissement transfrontalier ainsi que les flux d'investissement provenant du reste du monde et destiné aux États membres de l'OCI.
12. **Invitons** les gouvernements, les organes compétents de l'OCI, y compris la BID, les acteurs du secteur privé et les institutions financières à coopérer dans le but d'analyser et d'introduire des sources alternatives de financement des investissements, en particulier la finance islamique sociale ;
13. **Demandons** au SESRIC et à la BID, en consultation avec le Secrétariat général de l'OCI, de soumettre à la session ministérielle du COMCEC un rapport sur les perspectives d'investissement décrivant la situation comparative des États membres, les tendances de l'écosystème d'investissement, les secteurs prioritaires d'investissement et les impacts des fonds d'investissement ;
14. **Rappelons** le rôle crucial du développement des ressources humaines dans l'accroissement de la compétitivité des États membres dans le but d'attirer des investissements et **demandons** au SESRIC de le souligner dans ses activités relatives au développement des compétences et ses programmes de formation professionnelle, y compris les programmes de formation en entreprise ;
15. **Demandons** au Groupe de la BID de concevoir des dispositions institutionnelles permettant de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes régionales et

internationales, y compris les banques multilatérales d'investissement et de développement, afin d'augmenter les efforts permettant d'attirer des investissements directs étrangers durables ;

16. **Exprimons** une profonde reconnaissance et un soutien à l'appel gracieux de S.E. le Président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, a invité les secteurs public et privé des États membres de l'OCI à assumer leurs responsabilités humanitaires afin d'aider à alléger les souffrances du peuple albanais suite au récent séisme en fournissant une assistance financière et matérielle.
17. **Exprimons** notre gratitude au gouvernement turc pour l'hospitalité témoignée aux participants et féliciter vivement le Secrétariat général de l'OCI, le Groupe de la Banque islamique de développement ainsi que le Bureau d'investissement de la présidence de la République de Turquie pour leur coopération et leur soutien apportés dans l'organisation de la Conférence, ainsi que leurs contributions significatives à la promotion de la solidarité et la coopération économiques et entre les États membres.
18. **Demandons** la tenue de la Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé tous les deux ans dans l'un des États membres qui le souhaitent.

Istanbul, 9 décembre 2019